

**No 23 Séance du Conseil général du jeudi 25 juin 2020 à 19 h 30
A l'Aula du Centre des Deux Thielles**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 22
3. Nomination d'un membre auprès de la commission de salubrité et de l'environnement en remplacement de Mme Anne Amico Guyomarch
4. C2T - Crédit d'engagement de CHF 140'000 pour le remplacement du monobloc de ventilation de l'aula, ainsi que des luminaires des halles de gymnastique, du foyer et des corridors du corps nord
Arrêté 1408
5. Crédit d'engagement de CHF 25'000 pour la désaffectation du secteur H, tombes de 1961 à 1969, du cimetière
Arrêté 1409
6. Crédit d'engagement de CHF 125'000 pour réfections et surfaçages routiers à divers endroits de la localité
Arrêté 1410
7. Crédit d'engagement de CHF 74'000 pour la réfection globale de la grue mobile du port
Arrêté 1411
8. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion proposant « *la création d'une commission extraordinaire pour le projet d'étude de l'accueil de la petite enfance* »
9. Comptes 2019 et rapport de la Commission financière et de gestion
10. Crédit d'engagement de CHF 40'000 pour étude hydrogéologique relative à la protection des captages des sources de La Baume
Arrêté 1412
11. Interpellations et questions
12. Divers

1. Appel

M. Cédric Caillet, président, a le plaisir d'ouvrir la 23^{ème} séance du Conseil général suite à cette longue pause sanitaire et commence par un petit rappel historique de séances extraordinaires ; dates fournies par M. Michel Hinkel.

Le 08 mars 1991, la séance du CG avait eu lieu dans l'ancienne halle de gymnastique, pour prendre congé de ce vénérable bâtiment (avec la construction du C2T) ; le 20 septembre 1991, à l'Aula du Centre des Deux Thielles, pour « inaugurer » cette nouvelle salle ; le 26 octobre 1995, à l'aula du C2T pour la révision du plan et règlement d'aménagement communal avec un nombreux public ; le 25 octobre 1996 à l'Ecole enfantine du « Trèfle à 4 », salle no 4, pour « inaugurer » le bâtiment ; le 15 septembre 2005, dans la Cour du Château ; le 17 novembre 2005, à l'aula du C2T, pour la présentation de l'état des finances communales également avec un nombreux public. Sinon, les séances se sont toujours déroulées à l'aula du Centre administratif (CAL) ou à l'Hôtel de Ville. Et le 23 juin 2006, la séance avait débuté à 18h30, afin de suivre le match de football « Suisse – Corée du Sud », dans le cadre des Championnats du monde, qui débutait à 21h00. Dans cette salle-ci, quelques règles ont été mises en place : entrée par côté est et sortie par côté ouest. Le président remercie l'assemblée pour leur patience pour la transmission des micros et leur désinfection avant chaque prise de paroles. Il remercie également Mme Valérie Muriset pour la saisie du procès-verbal et prie les intervenants d'envoyer leurs propos à l'adresse : valerie.muriset@ne.ch. Les interventions en format papier peuvent être déposées dans le porte-document à disposition.

Des remerciements sont adressés de la commission de l'énergie, pour le rapport d'activité qui figure dans le cahier ainsi qu'à Monsieur Sébastien Fornerod, responsable du CAP, pour l'excellent rapport joint également dans le cahier. Le 12 mai dernier, le président a reçu la lettre de démission immédiate de Monsieur Jean-François Toedtli et a le plaisir d'accueillir Madame Anne-Lise Juan, remplaçante de Marc Juan, suite à sa proclamation du 3 février dernier. Applaudissements suite à cette nomination.

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Battistella Steve, Boillat Gilles, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Cuendet Denis, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Frieri Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Anne-Lise, Kohler Cindy, Linder Pascal, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Savoy Jacques, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, St-Louis Sylvie, Voirol Christophe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Bottinelli Maura, Ghizzo Avio, Hasler Reynald, Linder Thierry, Toedtli Jean-François

Arrivées tardives : Stooss Philippe

35 Conseillers généraux présents, majorité à 18.

Conseil communal

Présents : De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Cédric Caillet	CAN
Secrétaire:	M. Yves Jakob	UDC
Questeurs:	Mme Claire-Anne Frieri Ryser	PLR
	M. Jacques Devenoges	PSL

Monsieur Jean-Marc Jeanneret, au nom du PLR, invite à accepter une modification de l'ordre du jour afin de traiter les comptes 2019 au point 4 et les points suivants ainsi de suite.

Passage au vote. La modification de l'ordre du jour avec les comptes au point 4 est acceptée par 24 voix contre 5.

2. Procès-verbal no 22

Pas de remarques.

Le Conseil général accepte le procès-verbal n°22, à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre auprès de la commission de salubrité et de l'environnement en remplacement de Mme Anne Amico Guyomarch

Mme Nadine Schouller, pour le PLR, propose M. Fabrizio Guizzardi.

Passage au vote. La nomination est acceptée tacitement.

4. Comptes 2019 et rapport de la Commission financière et de gestion

M. Roland Spring, directeur des finances : comment qualifier le résultat 2019 qui est certes déficitaire mais très proche du budget ? Alors que le budget avait été établi avec un coefficient fiscal de 68. Un point d'impôt représentant CHF 158'000.-, les comptes 2019 sont donc meilleurs de CHF 300'000.- par rapport au budget, ce qui est très réjouissant. Cependant, cette amélioration des comptes ne provient pas de rentrées fiscales supérieures. Les rentrées fiscales des personnes physiques sont stables, tenant compte d'une légère diminution de contribuables. Malheureusement, les rentrées fiscales des personnes morales sont en forte diminution. L'amélioration des comptes par rapport au budget provient de diminutions de charges (par exemple, le CAP qui n'a pas fonctionné toute l'année), de la dissolution de la provision pour Prévoyance.ne, de la perception de l'ECAP, du solde pour le cabanon qui avait brûlé, d'un remboursement des structures pré- et parascolaires, de la diminution d'un poste chez les forestiers, de la réévaluation de nos actions, etc.... Vous trouverez le détail dans les premières pages du rapport. En résumé, tous les postes que je viens de mentionner ne sont pas pérennes à l'exception de la suppression d'un poste à la sylviculture. En ce qui concerne les 6 financements spéciaux, les comptes autoporteurs ont tous été alimentés et les réserves épuration et approvisionnement en eau ont des soldes importants. Le Conseil communal reviendra vers le législatif à ce sujet cet automne. En conclusion, grâce à une bonne maîtrise des postes de charges et quelques éléments extraordinaires, après deux années fortement déficitaires, les comptes 2019 sont presque à l'équilibre. Le Conseil communal invite à accepter les comptes 2019.

Prise de parole des commissions

La CFG, par M. Gilles Boillat, souligne qu'elle s'est réunie le 18 mai 2020 en présence de M. Arizzi et le 25 mai 2020 en présence du CC, de l'administrateur et du comptable. Elle a examiné dans le détail les comptes de la Commune pour l'année 2019. La CFG a reçu les réponses à ses nombreuses questions. Les comptes laissent apparaître un résultat négatif opérationnel de l'ordre de CHF 1'260'000.- représentant 8 points d'impôt. Cependant, plusieurs revenus extraordinaires ont permis d'aboutir à un quasi équilibre. Les indicateurs financiers signalent une charge élevée de la dette. Cette dernière s'explique par le C2T et le NBA. Tous les comptes autoporteurs sont positifs et ont augmenté cette année. La CFG propose de revoir à la baisse certaines taxes dans un proche avenir. La CFG a apprécié la nouvelle présentation des comptes du nouveau plan comptable MCH2 et remercie Monsieur Arizzi pour la clarté de ses explications. La CFG propose au CG d'accepter les comptes présentant un déficit de CHF 85'711.83. Toutefois, la CFG est aussi perplexe par rapport à la situation actuelle et les conséquences sur les comptes 2020.

Prise de parole des groupes :

M. Bernhard Wenger, pour l'UDC, relève que la commune a pu recevoir certaines recettes inattendues à l'actif qui ont contribué à diluer le déficit programmé. Mais les années se suivent et ne se ressemblent pas. Dès lors, son groupe invite le Conseil général à beaucoup de retenue dans l'appréciation des résultats des comptes. L'UDC est aussi sceptique sur la valeur réelle de la fortune communale. Certains chiffres sont tellement utopiques. La réalité est représentée par le résultat opérationnel de moins CHF 1'260'637.- et que CHF 85'711.- en moins est le résultat d'un appel d'air inespéré et certainement unique. Le groupe UDC acceptera les comptes communaux 2019 et remercie l'administration et l'Exécutif pour leur bonne tenue et clarté.

M. Michaël Jacot, pour le PLR, soulève que les comptes sont presque à l'équilibre. En sortant cette information de l'ensemble des chiffres, c'est vraiment positif et cela montre que toutes les économies enclenchées, envisagées et nécessaires l'année dernière ont porté leurs fruits.

Le PLR salue la bonne gestion des finances communales par le CC et l'administration et remercie M. Arizzi pour la clarté des comptes et des explications. Mais c'est un équilibre précaire qui est dû à plusieurs revenus ou baisse de charges extraordinaires. Parce qu'en se penchant dans les détails, le PLR a eu quelques sueurs froides tant les déficits structureaux sont nombreux. Il est donc urgent de se pencher à nouveau sur les économies à réaliser tout en limitant les investissements non nécessaires. Parce que la situation ne va pas en s'améliorant et de surcroît, avec la crise sanitaire actuelle, cela va encore s'accroître. Le PLR saisit une fois encore cette opportunité pour demander à tous de consentir à une mission d'amélioration des charges et de se fixer un plan de route clair pour les prochaines années, visant à corriger les déficits récurrents, en prenant les décisions adéquates. Pour conclure sur une note plus positive, tous les comptes autoporteurs sont bénéficiaires avec, pour certains, des réserves conséquentes. Comme annoncé par le CC, il serait bienvenu de revoir certaines taxes et ainsi faire baisser les charges pour les citoyens. Le PLR acceptera les comptes 2019 à l'unanimité.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, après lecture du rapport du conseil communal et discussion sur quelques points, remercie toutes les personnes concernées par les comptes de la commune pour le travail que représente chaque recherche du meilleur entre économie et efficacité. Le PSL remercie le comptable de notre commune, M. Arizzi, pour la clarté des comptes modèle MCH2 ainsi que le conseiller communal en charge du dicastère, M. Roland Spring. Au vu des réserves des comptes autoporteurs, le PSL soutient la suggestion de la CFG proposant de revoir à la baisse certaines taxes dans un proche avenir. Le PSL acceptera les comptes de la commune à l'unanimité

Prises de parole individuelles

M. Jacques Savoy a deux remarques ou questions. La 1^{ère} remarque concerne la présentation générale des comptes en page 21, où l'on trouve des résultats opérationnels et des charges extraordinaires et produits extraordinaires. Il serait souhaitable à l'avenir de mettre l'amortissement du patrimoine administratif et financier un petit peu à part qui permettrait une meilleure lecture de ces comptes. La 2^{ème} remarque ou question concerne les comptes du C2T en général. Dans ces comptes (1^{ère} page bleue qui résume les comptes), on se rend compte par la lecture entre 2018 et 2019, qu'il y a une augmentation des charges d'exploitation de l'ordre de CHF 85'000.- qui représente 12,7% des charges. De même qu'un peu étonnamment la charge d'intérêts pour les années 2018-2019 augmente dans un ordre de grandeur de CHF 10'000.-, ce qui représente dans ce cas-ci, environ 6% d'augmentation.

M. Roland Spring a une réponse à ce sujet. Pour les autres surplus de charges. En relisant attentivement le rapport du C2T, l'explication est presque chaque fois justifiée pour les dépassements. Tout d'abord, il y a CHF 33'000.- de supplément de caisse de pension pour la participation à l'apport supplémentaire de Prévoyance.ne. Une différence sur la facture du chauffage à bois (facturation de plus) figure également. Le détail du stock n'est pas relevé en fin d'année et en l'occurrence, dans ce cas, une livraison supplémentaire a été effectuée fin 2018 et facturée en 2019. Ce qui représente CHF 21'000.- de plus sur les frais de chauffage. Le stock au 31.12 n'est pas déduit. Les moteurs des palans ont dû être changés à l'aula. Le comité du C2T n'a pas souhaité attendre et mettre ce changement au budget. Pour une question de sécurité, cette réparation a été faite rapidement. Le changement d'un chariot pour le podium a également été effectué. Ces deux dépenses ont représenté un montant total de CHF 21'000.-. Les stores ont été changés pour CHF 14'000.-. Pour les intérêts, sur 2018, ce n'est pas un crédit sur toute l'année, mais sur une période pour un montant de CHF 21'000.-. Alors que sur 2019, ils sont sur l'entier de l'année et ça représente les CHF 33'000.-.

Arrivée de M. Philippe Stooss. **36** conseillers généraux sont désormais présents. La majorité passé à 19.

M. Jacques Savoy se montre très satisfait des réponses reçues.

Le président annonce qu'il va parcourir, point par point, le cahier des comptes détaillés par fonction, et propose aux conseillers de se manifester auprès du secrétaire, M. Yves Jakob, pour l'interrompre, si besoin.

Passage au vote. Les comptes communaux 2019 présentant un déficit de CHF 85'711.83 sont acceptés à l'unanimité (35 oui).

5. Crédit d'engagement de CHF 140'000 pour le remplacement du monobloc de ventilation de l'aula, ainsi que des luminaires des halles de gymnastique, du foyer et des corridors du corps nord
Arrêté 1408

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, qui souhaite, en préambule, compléter le rapport remis. Dans le 1^{er} paragraphe, il faut corriger et comprendre que le groupe froid de l'installation de ventilation doit être changé. Il ne fonctionne pas depuis longtemps. Des petites réparations avaient été effectuées mais maintenant le compresseur est défectueux. Dans le rapport, il a été omis le remplacement de certains composants en 2009. Maintenant, les pièces de rechange ne sont plus disponibles selon le rapport de l'entreprise en charge de l'entretien de l'installation de ventilation qui a remplacé ce même groupe froid en 2009. A ce jour, une seule offre a été reçue, mais il est bien clair que d'autres offres seront demandées avant d'attribuer les travaux. M. Roland Spring précise que le contrôle des clapets n'est pas fait par l'entreprise Lambelet, mais par Siemens dans le cadre du contrat d'entretien de la centrale feu. Ces prochains jours, un nouveau contrôle des clapets sera effectué. Le Conseil communal vous propose d'engager un bureau d'ingénieur spécialisé pour contrôler cette installation. En ce qui concerne le remplacement des luminaires, le Conseil communal vous recommande d'accepter la variante 2. Le Conseil communal remercie le législatif d'accepter l'arrêté 1408.

Prise de parole des commissions.

La commission de l'énergie, par M. Jean-Philippe Senn, après lecture du rapport concernant le point 4 de l'ordre du jour, salue le rapport très bien fait et la solution proposée par la Commune pour le remplacement des luminaires. S'il y a un domaine qui a réalisé des gros progrès techniques ces dernières années, c'est bien celui des éclairages. Les éclairages modernes sont bien plus performants en terme de lumière générée, de possibilités de réglage et de longévité tout en ayant une consommation d'énergie très réduite. Comme le mentionne ce rapport, les sources lumineuses sont au cœur de la réflexion énergétique et probablement un passage obligatoire pour atteindre les buts fixés par la Confédération dans sa stratégie énergétique 2050. Ce remplacement des luminaires va également dans le sens de la labellisation « Cité de l'Energie » qui est en travail actuellement au sein de la Commune. Concernant le crédit d'engagement pour le remplacement du groupe froid de l'installation de ventilation de l'aula, dans ce cas et comme le rapport est très succinct, la commission de l'énergie propose de commencer par accepter ce crédit d'engagement, mais de faire jouer la concurrence en demandant plusieurs offres à plusieurs entreprises. Il est même sans doute opportun de commencer par faire intervenir un prestataire externe, comme un consultant par exemple, afin de pouvoir assurer le choix de la meilleure solution pour cette ventilation.

M. Roland Spring signale que le comité scolaire a déjà accepté le principe du dédommagement du crédit d'engagement de CHF 140'000.- confirmé par le courriel du 23 juin 2020.

La CFG, par M. Gilles Boillat, après avoir obtenu des réponses à ses questions, accepte le crédit dans sa variante 2 et ceci à l'unanimité.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, dans sa grande majorité, va accepter cette demande. Il se demande, en s'adressant au représentant du Conseil communal, toutefois comment pouvoir avoir raisonnablement confiance en ces chiffres. En effet, suite une étude dans les archives, le PLR constate qu'en 2009, un crédit de CHF 67'000.-, puis CHF 75'000.- pour le remplacement du système de rafraîchissement d'air pur de l'aula avait été commandé et approuvé par les autorités. Le PLR s'interroge effectivement sur le contenu de cette demande de crédit, mais va faire confiance au CC. Cependant, le PLR souhaite, qu'à l'avenir, ces points-là soient discutés et présentés d'une manière objective.

Le PSL, par M. Jacques Devenoges, acceptera à l'unanimité le crédit de CHF 140'000.- tel que présenté par le Conseil communal. La variante n°2 permet ainsi de varier l'intensité de manière à obtenir n'importe quel éclairage entre 1 et 1000 lux.

L'UDC, par M. Yves Jakob, a longuement discuté de cette demande de crédit qui a retenu toute son attention. L'UDC a apprécié la proposition des 2 variantes concernant l'éclairage. La proposition de remplacement du groupe froid est pour l'UDC le bienvenu. Concernant les éclairages, l'UDC approuve la variante 2 qui semble la plus responsable en matière de coût, de fonctionnement et d'économie d'énergie. C'est pour ces raisons que le groupe UDC est totalement acquis à cette demande de crédit avec la variante 2 et approuvera cet arrêté.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote. L'arrêté est accepté par 34 voix sans abstention.

<p>6. Crédit d'engagement de CHF 25'000 pour la désaffectation du secteur H, tombes de 1961 à 1969, du cimetière Arrêté 1409</p>

La parole est donnée à M. Pierre De Marcellis, directeur des travaux publics, lequel souligne que ces travaux sont motivés avant tout pour faciliter l'entretien par les TP. En effet, depuis que le désherbant n'est plus toléré, plusieurs essais ont été faits avec de la vapeur, de l'eau chaude à 300 degrés (inefficace et en plus il fallait apporter et déplacer tout un attirail) et finalement le chalumeau qui comporte aussi un risque d'incendie. Pour un entretien facile, méthodique et moins onéreux, l'idée est de remplacer le gravier par du gazon qui sera tondu. S'agissant du secteur H qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est une surface de 565 m² qui comprend les tombes de 1961 à 1969. A relever que la loi permet de désaffecter un secteur de sépultures après 30 ans.

Le coût des travaux comprend :

- » L'enlèvement et évacuation des monuments funéraires
- » Le dégrappage de la surface en gravillons
- » La pose de la terre végétale et de l'engazonnement.

A l'avenir, les nouvelles tombes seront aussi plus distantes pour permettre de passer avec une tondeuse et gagner du temps. M. Pierre De Marcellis remercie les conseillers d'accepter l'arrêté 1409 qui prévoit un crédit d'engagement de CHF 25'000.-.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par M. Gilles Boillat, suite aux explications complémentaires du CC, préavis favorablement la demande de crédit de CHF 25'000.-. La CFG préconise d'étudier, par la même occasion, la désaffectation du secteur J, tombes 1969 à 1979, secteur adjacent, dont les travaux pourraient se faire éventuellement à moindre coût. La CFG précise avoir reçu une réponse du CC par rapport à cette question.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, s'est posé la question de désaffecter la zone J en même temps que la zone H. Ayant appris par ses membres de la CFG et son Conseiller communal que le gain d'une 2^{ème} zone ne s'élèverait qu'à CHF 4000.-, la section soutiendra à l'unanimité la proposition du Conseil communal.

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, précise qu'avec le COVID, on a appris qu'il nous a volé la mort. Le COVID nous a volé les passions avec les personnes qui étaient en fin de vie. Aujourd'hui, pour faire des économies de désherbage, on va désaffecter une zone d'un cimetière qui est en principe la mémoire des gens qui ont habité au Landeron. M. Jean-Marc Jeanneret a l'impression qu'on n'attache plus la même valeur à la mort qu'il y a 2 ans. Donc, une majorité du groupe libéral va refuser cet arrêté. A titre personnel, il estime désobligeant qu'on désaffecte une zone pour une question de désherbage. Dans certains cimetières, il y a même des chevreuils qui reviennent à la nature et qui vont brouter l'herbe. M. Jean-Marc Jeanneret relève que quelques chèvres pourraient y être mises.

L'UDC, par M. Bernard Wenger, acceptera le crédit d'engagement de CHF 25'000.- pour la désaffectation du secteur H du cimetière.

Prise de parole individuelle.

M. Christophe Voirol tient à préciser que, dans ce secteur H, des urnes ont été rajoutées dans ces tombes, notamment en 2004 et 2006, ce qui fait 14 ans.

M. Pierre De Marcellis souhaite répondre en précisant que sur ces tombes incinérées entre 1961 et 1969, si un conjoint est décédé par la suite, la famille a pu y ajouter une urne. Il relève également qu'une sépulture et une urne sont deux choses différentes et si la famille souhaite reprendre l'urne et la mettre ailleurs, c'est possible.

M. Christophe Voirol remercie pour la réponse.

Passage au vote. L'arrêté est accepté par 22 voix contre 12.

<p>7. Crédit d'engagement de CHF 125'000 pour réfections et surfaçages routiers à divers endroits de la localité Arrêté 1410</p>

La parole est donnée à M. Pierre De Marcellis, directeur des travaux publics, qui souligne que le contenu de cet arrêté avait été refusé l'année dernière et que, bien entendu, la situation ne s'est pas améliorée entretemps. L'énoncé dans le cahier est explicite pour chaque rue et tous les travaux. M. Pierre De Marcellis remercie les conseillers d'accepter cet arrêté et reste à disposition pour toute question.

Prise de parole des commissions.

M. Gilles Boillat, au nom de la CFG, au vu des explications reçues et le suivi du plan des intentions, avalise ce crédit.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par M. Jacques Devenoges, après discussion portant sur le 2^{ème} entretien du mur des Sauges et après avoir reçu quelques explications de son Conseiller communal, juge que l'entretien des routes est une nécessité et donne une bonne image du patrimoine communal. Le PSL acceptera ce crédit à l'unanimité.

Mme Nadine Schouller, pour le PLR, a une question concernant le point 2.4 « Petite Thielle (ouest) ». Un crédit de CHF 250'000 a été voté pour refaire les berges du ruisseau suite aux dégâts des castors et le coût des travaux pour refaire cette partie de la route de CHF 3'000 n'ont pas pu être inclus dans ce crédit avec la rénovation du trottoir et de la barrière.

M. Pierre De Marcellis, n'étant pas technicien, présume que les travaux du ruisseau étaient autre que la réfection de la route.

Mme Nadine Schouller remercie pour cette réponse.

M. Stephan Bovet, au nom de l'UDC, souligne que la période actuelle est difficile économiquement, mais malheureusement, elle ne laisse pas le choix. Si ce crédit d'engagement est refusé, les dégâts seront encore plus importants l'année prochaine et représenteront une augmentation financière. Donc, l'UDC va accepter l'arrêté 1410.

Prise de parole individuelle.

M. Jean-Marc Jeanneret se doit de revenir sur la réfection de la route à la Petite Thielle. Il comprend bien que le ruisseau est constitué de caillou et d'eau, mais une barrière, une glissière de sécurité, un trottoir et sa surface de roulement pour les piétons ont quand même été effectués. Il se demande alors qu'est-ce qui empêchait de refaire ces travaux pour CHF 3'000.- et relève que cette technique et réflexion du silo dont il ne faut pas sortir, n'est pas possible.

M. Pierre De Marcellis souligne que l'entreprise à laquelle les travaux ont été confiés, se tient au cahier des charges. Si cette entreprise doit faire autre chose, elle va devoir le facturer comme toute autre entreprise. Dans le cas présent, il n'a jamais été question de refaire la route ou une partie de celle-ci.

Passage au vote. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

<p>8. Crédit d'engagement de CHF 74'000 pour la réfection globale de la grue mobile du port Arrêté 1411</p>
--

La parole est donnée à M. Roland Perret-Gentil, directeur du port, ces dernières années de nombreuses petites pannes nous démontrent qu'une réfection en profondeur est nécessaire et urgente. Après expertise, la solution de rénovation globale s'impose techniquement et économiquement. La totalité des coûts sera prélevée sur la réserve du port. Le CC vous invite à accepter l'arrêté 1411.

Prise de parole des commissions.

M. Gilles Boillat, au nom de la CFG, au vu de la lucidité du CC, approuve le choix de la rénovation de la grue portuaire, ceci en sachant qu'elle sera opérationnelle pour la saison 2020.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, relève que la grue mobile du port achetée d'occasion en 2001 donne aujourd'hui de sérieux signaux de fatigue. Mais, outre les pannes de plus en plus fréquentes, le bruit et la pollution générés par ce engin, rendent la place du port fort inhospitalière lors de son utilisation. De plus, au vu de la vétusté de certains organes, la sécurité lors de l'utilisation de ce Travelift, n'est plus totalement assurée. La solution proposée par les Services techniques et le Conseil communal consistant à rénover cet engin est pleine de bon sens. Enfin, en ces temps bien difficiles, une dépense de CHF 74'000.- vaut mieux qu'une autre frôlant le demi-million. Le groupe PSL encourage à accepter l'arrêté 1411.

L'UDC, par M. Yves Jakob, a fortement apprécié le rapport du Conseil communal dans lequel il a trouvé toutes les réponses à ses questions. L'UDC est persuadé que la remise en état complète et la mise aux normes actuelles de sécurité est la meilleure proposition, tant au niveau qualité que du coût total. Donc, le groupe UDC approuvera à l'unanimité cet arrêté.

Prise de parole individuelle.

Mme Anne-Lise Juan se demande ce qu'il va advenir de la petite grue et si cette dernière est encore employée.

M. Roland Perret-Gentil répond que la petite grue peut encore être employée, mais elle est très peu mise en fonction.

Mme Anne-Lise Juan remercie pour cette réponse.

Passage au vote. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion proposant « la création d'une commission extraordinaire pour le projet d'étude de l'accueil de la petite enfance »

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances et bâtiment, lequel rappelle que lors de l'acceptation de la motion, le Conseil communal s'était engagé à revenir devant le législatif à la prochaine séance du Conseil général. La séance de mars ayant été annulée, ce n'est que ce soir que ce sujet peut être traité. Le Conseil communal vous propose de créer un groupe de travail avec deux représentants par parti et deux conseillers communaux. Les tâches principales de ce groupe de travail sont énumérées dans notre rapport, mais d'autres tâches pourront s'ajouter. La première séance est fixée au mardi 11 août 2020. Le groupe de travail s'organisera ensuite pour planifier les séances suivantes. Le Conseil communal est persuadé que la création de ce groupe de travail est la meilleure option pour faire avancer le dossier de l'accueil parascolaire. Le Conseil communal vous remercie de réserver un accueil favorable à ce rapport.

Prise de parole des groupes.

Mme Nadine Schouller, au nom du PLR, a été très étonnée de la modification apportée par le Conseil communal pour donner suite à la motion du mois de décembre 2019. En effet, lors de cette séance, il a été accepté la constitution d'une commission extraordinaire pour le projet de l'accueil de la petite enfance et pas un groupe de travail. Il est à souligner qu'une commission

a un pouvoir plus important qu'un groupe de travail. Mais à l'heure actuelle, le Conseil communal a seulement donné son accord pour un groupe de travail. La solution de ce groupe n'est peut-être pas la forme voulue par le PLR, ainsi que par le Conseil général. Mais il espère tout de même que les membres en faisant partie, seront motivés et déterminés à trouver au plus vite la meilleure solution pour satisfaire la demande actuelle d'une grande partie des familles. Le PLR le répète, à l'heure actuelle la plupart des deux parents doivent travailler et il n'est plus possible de refuser des enfants ; les besoins sont évidents. Bien sûr, cela aura un coût mais c'est aussi un atout pour le développement, l'attractivité et la fiscalité de notre commune. Le PLR remercie d'accepter ce groupe de travail.

M. Thomas Froelicher, au nom du PSL, propose d'amender 2 points du rapport du Conseil communal en réponse à la motion. Pour le 1^{er} amendement, la suppression de la 9^{ème} et 10^{ème} lignes qui stipulent: « En préambule, l'Exécutif tient à préciser qu'en l'état actuel, le secteur du préscolaire ne pose pas de problème ». Après renseignement, le préscolaire a également des problèmes de capacité puisque 12 bébés de moins d'un an sont sur liste d'attente pour la rentrée d'août 2020. De ce fait, le PSL remercie de supprimer les lignes 9 et 10 du rapport ; ceci afin de laisser la liberté à cette commission d'intégrer ou non le préscolaire dans le projet d'étude. Le 2^{ème} amendement propose de supprimer la tâche « Suivre et contrôler les futurs travaux de construction ». Le PSL pense que cette « commission extraordinaire » n'est pas une entreprise générale. Les conseillers généraux ne sont pas compétents et probablement pas suffisamment disponibles pour ce genre de suivi. Quel que soit le résultat des 2 amendements, le PSL acceptera bien entendu la création d'un groupe de travail ou d'une commission extraordinaire et encourage les autres groupes à en faire autant.

M. Jean-Marc Jeanneret, pour le PLR, a de la peine à imaginer comment il est possible d'amender un rapport du CC. D'autre part, M. Jean-Marc Jeanneret rappelle qu'à l'époque, c'était une commission extraordinaire du CG qui a participé à la création du C2T dans laquelle des gens ont retroussé les manches et qui se sont investis et se sont déplacés à Sax pour chaque séance d'adjudication des gros lots de génie civil (pieux, etc...) et qui ont pris position et soutenu le CC. Donc M. Jean-Marc Jeanneret pense qu'aujourd'hui, il faut également être autant travailleur que nos ancêtres et continuer de laisser la liberté au CC d'organiser un groupe de travail. Légalement, M. Jean-Marc Jeanneret ne voit pas comment on peut amender un rapport. Il ne faut même pas entrer en matière et accepter le rapport tel qu'il est.

Le président donne raison à M. Jeanneret. Un rapport ne peut pas être amendé. Il est cependant possible de donner décharge au CC en votant l'acceptation ou le refus de ce rapport.

M. Roland Spring souhaite apporter un complément de réponse à l'intervention de M. Froelicher. Il s'est renseigné auprès de la direction de la crèche et confirme qu'actuellement, cette dernière aurait besoin d'une salle complémentaire pour accueillir un certain nombre de bébés. Lors de la rédaction du rapport en début d'année, ce n'était pas le cas.

Mme Gilliane Bürli souhaite savoir comment il est possible d'intervenir lorsqu'un rapport ne nous convient pas totalement et que des éléments interpellent puisque l'on ne peut pas faire d'amendements. Elle se demande auprès de qui les remarques doivent être formulées, et à qui les présenter.

M. Frédéric Matthey, au nom du CC, soulève que c'est avant tout une question institutionnelle. Il rappelle qu'un projet d'arrêté avait été déposé à la précédente séance du CG qui a été transformé en motion. Un projet d'arrêté aurait pu être amendé comme vous le souhaitiez. Mais une motion a été déposée. Dans cette dernière, le CC est chargé d'apporter une réponse sous forme d'un rapport. Et finalement, le législatif a le pouvoir d'accepter ou de refuser cette réponse, c'est-à-dire ce rapport. C'est le seul rayon d'action possible d'un point de vue institutionnel. Après il y a d'autres outils à disposition : relancer une motion, déposer un arrêté

ou discuter au sein du groupe de travail pour redéfinir des rôles de responsabilité de chacun. Le CC sera également attentif aux différentes tâches attribuées à ce groupe de travail. Comme cela a été relevé, il n'y a pas une très forte légitimité institutionnelle. Le groupe de travail n'est pas à proprement parlé un organe du législatif comme une commission mais des discussions sont faites avec une idée de collaboration.

M. Roland Spring souhaite apporter un complément concernant le point « Suivre et contrôler les futurs travaux de construction ». Deux paragraphes en-dessous, il est indiqué que le groupe de travail pourra s'appuyer sur les experts, voire sur les différents maîtres de l'ouvrage, des ingénieurs ou les services techniques de la commune. S'il est estimé nécessaire d'avoir un BAMO ou un architecte en appui, ces éléments seront décidés par le groupe de travail.

Le président propose de voter la décharge au CC pour ce rapport.

Passage au vote. La décharge est acceptée à l'unanimité moins une voix.

M. Roland Spring, au nom du CC, remercie les conseillers et demande à chaque parti d'annoncer leurs deux représentants en vue de la première séance, le mardi 11 août prochain.

**10. Crédit d'engagement de CHF 40'000 pour étude hydrogéologique relative à la protection des captages des sources de La Baume
Arrêté 1412**

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, directeur du service des eaux, lequel relève que ce sujet est déjà connu de certains. Il y a 10 ans, certaines personnes étaient déjà CG ou CC. Il faut savoir, en terme d'historique, que ces zones S2 permettent de protéger nos sources de captage et un certain nombre d'études ont été réalisées entre 1967 et 1997. En septembre 2010, le CG validait ces différentes zones. Il s'en est suivi une mise à l'enquête, des oppositions et durant ce long processus administratif, il y a eu des changements de lois, d'ordonnance et de directives au niveau fédéral. Ce qui nous oblige aujourd'hui à redéfinir des zones S2 selon une autre méthode scientifique. Dès lors, nous devons effectivement refaire un certain nombre d'études et c'est pour ceci que nous sollicitons une demande de crédit de CHF 40'000.- qui est subventionnée à hauteur de 40% par le canton. Le futur, si ce crédit est accepté, comprendra différentes études qui prendront un certain temps, car plusieurs tests devront être réalisés, certains avec des colorants afin de définir ces différentes zones. Par la suite, une fois que ces éléments auront été réglés, en collaboration avec les services cantonaux et des spécialistes, nous devons revenir au CG pour que les conseillers sanctionnent les différentes zones : mise à l'enquête, sanction et entrée en force. C'est pour se conformer au droit supérieur que nous devons absolument faire ce genre de choses. Le CC remercie d'accueillir favorablement cette demande de crédit.

Prise de parole des commissions.

M. Gilles Boillat, au nom de la CFG, approuve, au vu des nouvelles réglementations fédérales, ce crédit d'étude qui sera subventionné à 40%.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par M. Jacques Devenoges, souligne que la qualité de l'eau étant un fait indiscutable, il acceptera à l'unanimité ce crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour l'étude hydrogéologique.

L'UDC, par Mme Patricia Wenger, arrive à la même conclusion que le CC ; la distribution d'eau est importante et la qualité primordiale. Ayons soin de nos sources ! Le groupe UDC acceptera cette demande de crédit.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote. L'arrêté est accepté par 32 voix contre 0

11. Interpellations et questions

Le président rappelle que ce point est à l'ordre du jour pour permettre au Conseil communal de répondre aux différentes interpellations du Conseil général.

Mme Gilliane Bürli avait demandé, lors du dernier CG, si la commune du Landeron avait démarré les mesures de la qualité de l'eau concernant le chlorothalonil. Il lui avait été répondu que le canton n'avait pas encore donné de consignes. Mme Gilliane Bürli souhaite savoir si les choses ont changés ou évolués. Après le Jura, Neuchâtel va aussi mener une campagne de contrôle dans les principaux points de vente des pesticides aux particuliers. La population étant sensible à cela, cette dernière veut savoir si le canton avait testé la qualité de l'eau.

M. Frédéric Matthey souligne qu'il a été demandé pour maintenir de manière directe la qualité de l'eau de notre commune, de rajouter un certain nombre de tests aux analyses faites à chaque période. Ces éléments figureront dans les prochaines analyses et un retour pourra être fait. M. Frédéric Matthey ajoute que le canton n'a pas édicté de nouvelle directive ou d'obligation pour ces contrôles. Actuellement, il semble que notre canton soit moins touché que d'autres. Des parties du canton de Vaud et Genève sont particulièrement touchées. Mais un certain nombre de contrôles va tout de même être effectué. Lors des campagnes d'analyse régulière, tout n'est pas systématiquement contrôlé. Un contrôle complet est effectué une fois par année. Ces points ont été rajoutés par les communes, via M. Thierry Sallin, et ceci à un coût raisonnable.

Mme Gilliane Bürli remercie pour la réponse et demande s'il est aussi possible de contrôler l'eau de la Wagrom que l'on consomme en période d'étiage.

M. Frédéric Matthey va essayer d'apporter quelques précisions. Finalement, le contrôle de l'eau se fait selon certains principes. Les contrôles ont lieu au niveau des sources mais également au niveau du réseau avec des points de collectes « aléatoires » à différents endroits et à différentes périodes. Certes, ces contrôles sont pris soit au niveau du Seeland, soit au niveau de la source ; le mélange ne se fait pas complètement. Le service des eaux sera attentif à ce point afin d'avoir des indicateurs de cette substance.

Mme Gilliane Bürli est satisfaite des réponses reçues et remercie Monsieur Matthey pour ces informations.

12. Divers

Mme Anne-Lise Juan souhaite s'adresser personnellement au président. N'ayant pas assisté à la dernière séance du CG, elle le remercie avec retard pour l'hommage rendu à son défunt époux. Ce dernier aurait très certainement apprécié le résumé de sa vie politique et de sa personnalité.

M. Denis Cuendet se fait porte-parole de familles qui utilisent la place de jeux au bord du lac et demande au CC d'étudier la possibilité d'installer des toilettes de type ToiToi, ou d'avoir une solution à proximité de la place de jeux.

M. Roland Spring indique que des toilettes se trouvent dans le petit bâtiment adjacent au restaurant de la Lagune, côté ouest. Normalement, les services communaux devraient indiquer la direction de ces toilettes ouvertes depuis le 18 juin dernier. Il tient encore à préciser que l'entretien est effectué par La Lagune.

M. Denis Cuendet est tout à fait satisfait de la réponse.

Mme Cindy Kohler relève les nombreuses fientes laissées par les pigeons en arrivant le long du C2T suite à leur occupation des niches des parois du bâtiment. Elle demande s'il est prévu d'intervenir à ce niveau.

M. Roland Spring confirme que le service de conciergerie du C2T est chargé de nettoyer deux fois par semaine ces déjections. Mais il semble que ça ne suffit pas. Une solution est en cours d'étude. La commune s'est adressé à l'architecte qui a construit ce bâtiment, M. Geninasca et qui a encore un droit de regard sur ce bâtiment. Ce dernier est venu voir sur place ce qu'il était possible de faire. Une solution serait envisageable avec des filets mais la décision n'est pas encore prise.

Mme Cindy Kohler est satisfaite de cette réponse.

M. Jean-Claude Egger, au nom du CC, présente la nouvelle administratrice-adjointe qui est entrée en fonction au 1^{er} mars 2020. Mme Daniela Catalano-Margot est une enfant du Landeron. Après quelques années d'abandon du Landeron, elle n'a pas résisté à l'appel de son lieu de naissance, de son Vieux-Bourg du Landeron qu'elle adore. Elle est donc venue s'installer ici avec son mari et son enfant. Mme Daniela Catalano-Margot a suivi un cours de formation en cadre de l'administration et pendant quelques années, a eu l'occasion de pratiquer pour la commune d'Enges où elle était administratrice. M. Jean-Claude Egger lui souhaite la bienvenue sous les applaudissements.

M. Jean-Claude Egger, président de commune, souhaite faire un bilan au sujet de la période liée au COVID-19. Dans le résumé des activités communales pendant la période de semi-confinement, il faut commencer par les quelque 600 courriels, dont certains longs comme le bras, et les 314 documents proposant souvent 2, 3 ou 5 pages de lecture, qui m'ont demandé une analyse et des décisions rapides. Notre administrateur ne me les a certainement pas tous relayés et je lui en suis reconnaissant. Dès que les décisions de confinement ont été prises par la Confédération et au vu de l'ampleur de cette crise sanitaire, il a été créé une Task force communale, sous la direction de deux membres de l'Exécutif, en regroupant les responsables des principaux services communaux concernés. D'emblée, celle-ci été confrontée, entre autres, à des prises de décision relatives à la fermeture d'espaces publics, du port, des places de jeux et autres bâtiments publics. En parallèle à l'adoption des arrêtés communaux nécessaires et au cancellement des différents espaces, il a fallu recourir aux contrôles et à la vigilance de notre service de la sécurité publique. Celui-ci a effectué, durant une longue période, un très laborieux travail de terrain. A relever, qu'à de très rares exceptions, la population a très bien "joué le jeu" et a judicieusement appliqué les directives qui lui étaient destinées. De tous les thèmes traités, nous remarquons que les dossiers les plus touchés sont ceux de l'action sociale, des recommandations, communiqués et arrêtés transmis par l'Organe de conduite régional du littoral ou encore par l'Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton (ORCCAN). Les contacts réguliers que nous avons eus avec notre structure d'accueil extrafamilial et les écoles nous permettent de relever le rôle essentiel qu'a joué l'association Part'âges en tant que structure d'accueil d'urgence pour l'E2L. Puis est venue la période encore plus délicate et complexe du déconfinement, période pour laquelle il

a été nécessaire de proposer et exiger des plans de protection pour que les sociétés et autres clubs de notre commune puissent reprendre leurs activités en sécurité. Ce travail strict et minutieux a été accompli avec le plus grand sérieux par notre administration. A ce sujet, nous avons reçu de nombreux commentaires positifs des organes cantonaux de surveillance. Au niveau communal, en termes de gestion des RH, nous avons dû faire face à une contamination directe et à des suspicions de contamination qui ont nécessité la mise en quarantaine de membres du personnel. Les personnes à risque ont été contactées ou se sont annoncées. Celles et ceux qui devaient garder leur/s enfant/s ont pu rester à leur domicile. Lorsque cela était possible, le personnel faisant partie de ces deux dernières catégories a pratiqué le télétravail.

Relevons également la souplesse de notre personnel de conciergerie qui, pendant la fermeture des écoles, s'est investi, qui, dans les livraisons de repas à domicile en remplacement du service bénévole qui ne comprend habituellement que des personnes à risque, qui encore, dans des remplacements au SEP2L, voire aux Travaux publics. Cette énumération pourrait être encore longue mais je me contenterai de mettre en évidence l'aide spontanée et efficace des membres de l'AJL qui se sont investis sans retenue et avec beaucoup d'humanité dans l'aide aux personnes à risque de notre commune qui la demandaient. Au chapitre financier, nous sommes en mesure de vous préciser que nous avons consenti, à ce jour, des dépenses extraordinaires à hauteur d'environ CHF 40'000.-. En toute transparence, nous vous signalons également que nous avons accordé des réductions de loyers pour des commerçants et les sociétés locales. Nous avons également mis à disposition l'aula du NBA dans le cadre de la création d'un sas d'accueil de patients potentiellement contaminés afin de les séparer des patients habituels du CME2L. Ce projet-pilote, proposé par les médecins du cabinet de l'E2L a contribué à l'organisation cantonale, par la suite, de la répartition des cabinets en 3 catégories, selon qu'ils accueilleraient ou non des patients atteints du COVID-19. Cette structure médicale a ainsi été largement appréciée, tant par les milieux cantonaux de la santé publique que par la Société Neuchâteloise de Médecine. Finalement, nous ne savons pas encore quel sera l'impact de cette crise sur l'entreprise la plus importante de notre village. Pour conclure, décrire la période que vient de traverser notre administration revient surtout à relever les mérites d'un homme qui s'est investi sans retenue dans la gestion administrative, sanitaire, humaine mais aussi économique en faveur de sa commune. Je terminerai donc cette intervention en relevant le travail intense de notre administrateur, M. Michel Hinkel, qui mérite bien une salve d'applaudissements.

M. Pierre De Marcellis, au nom du CC, souhaite donner quelques informations concernant notre Eco-point communal situé, comme chacun le sait, près de la piscine. Durant la période de fermeture de la déchetterie de Cornaux, la capacité d'accueil de l'existant n'a pas été augmentée, soit le verre – le fer blanc et alu – ainsi que la benne à carton. Il n'a pas non plus été mis à disposition une benne à papier, ceci pour diverses raisons. D'une part, le CC a estimé que la population pouvait garder le surplus des déchets de carton et papier momentanément chez eux. D'autre part, lors de sa séance du 8 juin, le CC, a décidé, par 4 voix contre 1, qu'aucune benne à papier ne serait mise à la disposition de la population. Par cette décision, l'Exécutif a souhaité confirmer son soutien au CESC, aux sociétés locales et aux Paroisses par le versement d'indemnités dans le cadre des ramassages de papier, effectués traditionnellement. Pour chaque tonne récoltée, la Commune verse CHF 130.- aux sociétés et associations. Vu que la capacité d'accueil n'avait pas été augmentée durant la fermeture de la déchetterie de Cornaux, les bennes ont régulièrement débordé.

Il est prévu :

- » d'établir un Règlement d'utilisation ou un arrêté (voir quelle est la meilleure solution) qui comportera notamment les éléments suivants :
 - o les horaires d'ouverture (nous tenons à ce que le samedi reste ouvert) selon un horaire à déterminer

- dénonciation simplifiée par les ASP en cas de non-respect des horaires d'ouverture. Il en va de même pour les dépôts et abandon de déchets en dehors des lieux prévus à cet effet;
- » d'installer des poteaux amovibles le long de la route de la Piscine pour éviter le parcage sur la route ;
- » pour l'instant, de ne pas annuler le secteur et de voir comment évolue la situation ces prochains mois ;
- » s'agissant des trois places de parc en jaune situées le long du mur, à l'est, nous pensions d'abord repeindre ces dernières en blanc et de repeindre trois places en face en jaune pour un parcage plus facile pour inciter les utilisateurs de l'Eco-point à ne plus s'arrêter sur la route le temps de décharger. L'administration relève toutefois que le coût de ce travail est estimé à CHF 4'000.- et que lorsque le parking sera fortement sollicité, en été, comme ces jours par les clients de la piscine, ces trois places seront sujettes à plaintes de la part de la population. Le CC y a donc renoncé. Pour l'instant, les places de parc jaunes restent du côté est de l'Eco-point.

M. Frédéric Matthey prend la parole après avoir reçu des informations complémentaires concernant le chlorothalonil. Lors du dernier CG, ce sujet avait été discuté et des démarches avaient été entamées avec M. Sallin. Avec la période de confinement, ces démarches ont été suspendues, mais elles ont été relancées le 10 juin dernier. Trois points de mesure vont être effectués sur la commune du Landeron en collaboration avec les services cantonaux afin de pouvoir définir si cette substance est présente dans les eaux landeronnaises. D'autre part, les analyses faites à la Wagrom, qui est la partie suisse-allemande de puisage de l'eau, présentent des traces de cette substance. Ils sont en discussion avec le canton de Berne pour voir quelles mesures doivent être prises. D'après le rapport, il n'y a pas de danger apparent. Une des mesures est de diluer l'eau. Par contre, ce qu'on ne peut pas affirmer aujourd'hui, c'est si le fait de diluer de l'eau, diminue de manière importante la substance. On en saura plus avec le résultat des 3 analyses faites à des endroits différents. Lorsqu'on aura ces éléments, il faudra voir si d'autres séries d'analyses devront être faites pour confirmer ces différents résultats. M. Frédéric Matthey espère que ces précisions auront apporté les informations nécessaires.

Le président remercie l'assistance et souhaite également la bienvenue à Mme Daniela Catalano-Margot. Il remercie, au nom du CG, les actions menées dans la gestion de la crise sanitaire. Le président souligne encore quelques dates : le 17 septembre, la prochaine séance du CG, et la suivante le 22 octobre 2020 ; le 25 octobre 2020, les élections communales et la séance de constitution le 26 novembre 2020. Le président souhaite à toutes et tous un très bel été, remercie d'avance pour les engagements pour les derniers mois de l'année et lève la séance. Il est 21h16.

Le président :

Le secrétaire :

Cédric Caillet

Yves Jakob